
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du vendredi 09 juin 2023 L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoqué le 02 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
<u>Présents :</u> 8	
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> Daniel PAGNIER, Gérard LANGILLIER, Odile TRIMOREAU, Isabelle LARRUE, Corinne JANAITIS, Olivier VINCENT, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER <u>Représentés:</u> Alain BATUT, Nathalie GRAS, Jeanne GRAND, Catherine HUOT, Benjamin LEBRUN <u>Excuses:</u> Stéphanie MASSOC <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Gérard LANGILLIER

Lecture faite, le procès verbal du 7 avril 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022:

Le Maire fait part au conseil qu'il se retire et laisse la présentation du CA au 1^{er} adjoint Gérard LANGILLIER.

Dépenses de fonctionnement : 604 434. 91 €

Recettes de fonctionnement : 1 441 608.68 €

Dépenses d'investissement : 256 555.67 €

Recettes d'investissement : 191 836.34 €

Résultat de l'ensemble des sections : + 769 994.56 €

A l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Maire fait part au conseil qu'il se retire et laisse la présentation du CA au 1^{er} adjoint Gérard LANGILLIER.

– Dépenses de fonctionnement : 333 039.34 €

– Recettes de fonctionnement : 604 434.91 €

–

– Dépenses d'investissement : 256 555.67 €

– Recettes d'investissement : 28 110.58 €

Résultat de l'ensemble des sections : - 228 445.09 €

A l'unanimité.

Concernant la délibération sur le compte administratif 2022.

A l'unanimité.

3- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE DE COURGENAY.

Le maire explique que compte tenu des frais engagés par la société de chasse de Courgenay pour maintenir le gibier hors des voies de circulation, propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

A l'unanimité.

4- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023- DECISION MODIFICATIVE.

Recettes de fonctionnement compte 002 : - 27689.19 €

Dépenses de fonctionnement compte 023-042 : -27689.19 €

Recettes d'investissement compte 1068 : 67 179.21 € (report)

Dépenses d'investissement compte 001 : 64 719.33 €

Compte 2113 : -10 000,00 €

Compte 2128 : - 2156.46 €

Décision modificative acceptée à l'unanimité.

5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN AUTOUR DE L'EGLISE POUR L'ENTRETIEN PAR LA CCVPO.

Le maire explique que la CCVPO (Communauté de Commune de la Vanne et du Pays d'Othe) s'est proposée d'entretenir un terrain pour chaque commune, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le maire lors d'un conseil avait fait la proposition de l'entourage de l'église. Pour se faire il est nécessaire de passer une convention avec la CCVPO.

Pour 6 voix pour et 2 abstentions M. VINCENT et LAURENT.

6- POINT SUR L'APPEL D'OFFRES REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES EN DOMAINE PUBLIC.

Le maire informe le conseil que 4 entreprises ont candidaté, 2 ressortent au coude à coude. Compte tenu du manque de décision de l'ATD, le maire reste sur la réserve des informations qui rendraient la procédure caduque.

7- POINT SUR LA SALLE COMMUNALE.

Manque la DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

8- CIMETIERE- REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON.

Le maire informe de la nécessité d'une délibération du CM pour la reprise des concessions en état d'abandon. Compte tenu que dans la délibération 2020-020 des délégations de signatures au maire figure l'autorisation de « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ». Celle-ci n'a pas lieu d'être renouvelée.

9- FEU D'ARTIFICE.

Le feu d'artifice sera tiré par la même société que d'habitude, et pour un budget de 3300 € comme l'année dernière.

10- POINT SUR LE CENTRE DE LOISIRS.

Madame Léger fait un point suite à la réunion au centre de loisirs et informe qu'une proposition d'augmenter les tarifs à partir du 1er septembre 2023a été faite et répartie comme suit:

quotient familial	1er enfant	2ème enfant
de 0 à 700	3.80€	3.50€
de 701 à 900	3.90€	3.60€
de 901 à 1000	4.00€	3.70€
de 1001 à 1501	4.10€	3.80€
de 1502 à 2000	4.20€	3.90€

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'augmentation à l'unanimité.

10- QUESTIONS DIVERSES.

Madame Janaitis pose la question du nettoyage du lavoir, le maire répond que c'est dans les missions de l'employé communal.

Madame Léger demande un point sur le camping. Le maire répond que le camping a bien du mal à décoller, très peu de fréquentation, le fait que des jeunes prennent le terrain de camping pour une piste de moto cross cela fait fuir les campeurs. Plusieurs signalements de la régisseuse.

Madame Léger demande dans quelles conditions financières seront transportés les élèves à St Maurice aux Riches Hommes pour l'année scolaire 2023-2024 compte tenu d'une non prise en charge par la région (5 élèves concernés en 2022-2023) des frais de transports.

En début d'année, le Maire avait évoqué ce problème avec Mme Cruzet, la députée d'alors qui a rencontré le 1er vice-président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, en charge des transports, ce-cernier avait laissé entendre qu'il pourrait envisager une réforme à ce sujet pour la rentrée 2023-2024. pas de novells à ce jour. en cas de nouveau refus du Conseil Régional, la municipalité continuera à prendre en charge ces frais de transport.

Madame Léger fait un point sur la mutualisation :

Le tarif de base du fioul supérieur domestique pour 1000 litres était de 1,210€ TTC / litre soit une remise de 11,23% (136€/1000l). Un tarif bien avantageux pour nos administrés et nos communes.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif de la commande groupée :

Produits	Quantité	Nbre de participants
Fioul dom sup	103700	73
GNR	115500	14
Gasoil blanc	3500	4
Hors département(10 et 77)- tous produits confondus	22000	8
TOTAL	244700	99

La prochaine commande groupée aura lieu début novembre avec l'arrivée du GNR Grand Froid.

La séance est levée à 21h25.